

SOMMAIRE

PAGE 2

- Colloque FSU/ CGT EFTLV
10 novembre à Caen
- AFPA un nouveau pas
vers le démantèlement
– Stage national SNES 7 et 8 janvier
– Quelques chiffres

PAGE 3

- Textes congrès Perpignan
- Offrir des perspectives
aux personnels de la FCA
- Élections au CA

PAGE 4

- Permanences
- Contacts
- Se syndiquer
- Bulletin d'adhésion

Ont participé à cette publication :

Évelyne Chahrour, René Delalande,
Philippe Gaudry, Jean-François Grasset,
Leila Kadid, Pierre Placidet,
Lucien Truffly

POUR LE SERVICE PUBLIC DE FCA De l'ambition pour les formations et les personnels

Deux cent vingt, c'est le nombre de GRETA affiché par le ministère pour 2008. Il y en avait trois cent dix-sept en 1996.

Ce sont donc pratiquement 100 GRETA qui ont disparu par le jeu des fermetures ou des regroupements en un peu plus de 10 ans. Les parts de marché des GRETA sont en régression sur un marché en développement, cependant le chiffre d'affaires global augmente. Le nombre de stagiaires est lui aussi en augmentation alors que le nombre global d'heures de formation diminue. Cela se traduit par une très nette diminution du nombre d'heures par stagiaire qui remet en cause les formations diplômantes (- 7 %). Si le chiffre d'affaires affiche une progression, l'ambiance dans les GRETA est plutôt à la morosité.

Depuis plusieurs années ce sont les personnels qui font les frais de cette politique.

- **Suppression des postes gagés** pour pallier l'augmentation des charges dues par les GRETA. Si certaines académies essayent de maintenir des postes gagés, d'autres les ont tous supprimés.
 - **Contractuels** soumis à des contrats de plus en plus précaires, avec des quotités horaires non viables, des CDD à six ans non renouvelés pour ne pas offrir la possibilité d'accéder au CDI.
 - Le recours systématique à des **vacataires**.
 - Les **CFC** jusqu'ici épargnés dans la mesure où ils sont les moteurs du développement de la FCA, pour la première fois cette année quatre académies suppriment des postes budgétaires.
- C'est l'avenir même de la FCA qui est remis en cause.
- Enfin, le collectif national FCA du SNES de juin signale la tendance au recours à la sous-traitance et aux prestataires extérieurs à l'Éducation nationale. Les personnels employés dans ces conditions ne passent plus sur le compte « personnels » du GRETA (H1) mais sur le poste « frais de fonctionnement » (H2). Tout cela ne permet pas de rendre les comptes et le fonctionnement du GRETA très transparents. La responsabilité du SNES et de ses représentants, tout en étant plus difficile à assumer, n'en est que plus importante. Le congrès de Perpignan a réaffirmé la volonté du SNES de maintenir un service public de formation des adultes au sein de l'Éducation nationale en lien avec la formation initiale :
 - pour une FCA accessible à tous ;
 - dans l'intérêt de tous les publics, particulièrement les plus en difficulté ;
 - pour l'acquisition d'une qualification reconnue grâce au diplôme que seul le service public peut délivrer ;
 - pour une FCA qui ne soit pas que réduite à une adaptabilité à l'emploi ;
 - refuser le glissement vers des GRETA qui ne deviendraient que des succursales commerciales dont le seul lien avec la formation initiale serait de l'utiliser uniquement comme un gisement de « vacataires » ;
 - refuser les regroupements systématiques des GRETA qui conduisent à la perte de leur ancrage et du maillage territorial.

C'est tous ensemble que nous pouvons agir pour maintenir le réseau des GRETA en tant que service public de la formation continue dans l'Éducation nationale, dans le respect des droits des personnels.

Thierry REYGADES et René DELALANDE

REFONDER L'ÉDUCATION PERMANENTE, POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ÉMANCIPATRICE

Une réflexion intersyndicale Colloque FSU / CGT Caen le 10 novembre 2009

Ce colloque fait suite à une rencontre FSU-CGT. Les deux organisations ont convenu de choisir quelques sujets sur lesquels elles ont à la fois des valeurs communes et des points de vue différents, liés aux spécificités de chacun, et de se donner les moyens d'approfondir ensemble les débats afin qu'en sorte une vraie « valeur ajoutée » collective pour les luttes et les revendications. C'est le cas de la formation tout au long de la vie, sujet sur lequel la FSU et certaines organisations de la CGT avaient déjà travaillé et pris des initiatives en commun.

En matière de Formation Tout au Long de la Vie qui ne doit se réduire en aucun cas à la seule dimension professionnelle de la formation,

même si celle-ci en est évidemment une composante importante, la CGT et la FSU partagent des valeurs communes. Ces idéaux partagés sont d'abord le fruit de l'histoire des luttes menées par les travailleurs depuis l'aube du capitalisme pour le droit à une éducation émancipatrice. Ils ont été enrichis et approfondis, notamment depuis l'après-guerre. La période actuelle, caractérisée tout à la fois par l'importance croissante du savoir, ce qui devrait constituer un facteur de progrès social, la généralisation de la crise d'un système économique et social incapable de satisfaire les besoins sociaux de tous, et le développement inégal, impose de repenser l'ensemble du système éducatif de la Nation.

Pour la FSU et la CGT l'objectif de ce colloque est de débattre publiquement.

Trois tables rondes seront consacrées à ces débats pour avancer dans la construction d'un projet de société en matière d'Éducation et de Formation Tout au Long de la Vie.

1. *Quel continuum formation initiale / formation continue ?*

2. *Quel mode de financement ?*

3. *Savoirs scolaires et savoirs d'expérience.*

Nous placerons tous les renseignements concernant ce colloque sur notre site

www.snes.edu / >>> **PENSER ET EXERCER SON METIER** >>> **Travailler et intervenir dans l'établissement** >>> **Formation tout au long de la vie (FTLV) - FCA - MGI** ■

LE SERVICE PUBLIC DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ATTAQUÉ SUR TOUS LES FRONTS

Un nouveau pas vers le démantèlement de l'AFPA

Les députés ont voté l'article 19 du projet de loi d'orientation-formation relatif à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, le jeudi 16 juillet, en pleine période de grandes vacances.

Pour les personnels c'est un nouveau pas qui vient d'être franchi vers le démantèlement de l'AFPA.

Le seul amendement pris en compte a été la précision selon laquelle les salariés de l'AFPA chargés de l'orientation seraient transférés « pour exercer les mêmes missions » que celles qu'ils exercent aujourd'hui.

Or, à ce jour, aucune des garanties qui devaient

être apportées à ce sujet ne l'ont été, en particulier sur cette question des missions qui seraient exercées par ces salariés à Pôle-Emploi. Aucune des questions posées en ce sens par le Comité central d'entreprise de l'AFPA le 12 mai n'a obtenu de réponse.

Les organisations ne savent toujours pas comment sera garantie la réussite des usagers dans leur parcours vers une qualification reconnue et un emploi – garantie jusqu'à présent effectivement assurée par l'AFPA, grâce à la présence et au travail d'accueil, de diagnostic, de conseil, de préconisation et d'accompagnement des psychologues du travail, des agents techniques

d'orientation, des ingénieurs de l'INOIP (Institut national de l'orientation et de l'insertion professionnelle) et des cadres des CROP (Centres régionaux d'orientation professionnelle).

CGT, CFDT, FO et Sud appellent à manifester le 21 septembre devant le Sénat, pour exiger la suspension de l'article du projet de loi qui prévoit le transfert vers Pôle emploi, au plus tard le 1^{er} avril 2010, d'une partie des salariés de l'AFPA chargés de l'orientation des demandeurs d'emploi.

Le SNES soutient les collègues de l'AFPA dans la défense de ce service public. ■

Stage syndical national 7 et 8 janvier

- La réforme de la formation professionnelle.
- Service public Insertion et EFTLV.
- CPIF propositions.
- Responsabilité et représentation syndicale en matière d'Insertion et de FCA.

Tous les syndiqués sont invités à y participer

Les stages syndicaux sont un droit : vous disposez de douze jours par an. Il suffit de déposer la demande d'autorisation au plus tard un mois avant le début du stage. Prenez contact avec le SNES national FCA.....

Quelques chiffres

Les GRETA (groupements d'établissements du second degré) ont accueilli en 2008, 456 500 stagiaires contre 481 300 stagiaires en 2003, et réalisé un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros pour 55 millions d'heures stagiaires qui sont en baisse.

	1998	2005	2007
Nombre de GRETA	317	258	240
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	376,1	400,0	401,4
Nombre de stagiaires (milliers)	484,0	446,1	456,5
Nombre d'heures stagiaires (millions)	73,4	58,0	55,7
Nombre h/ stagiaire	152	130	122

Le nombre de GRETA est passé de 317 en 1998 à 240 en 2007 et à 220 en 2008.

Les multiples mesures restrictives à la prise en charge de la FCA appliquées depuis 2002 par les politiques ont largement contribué à mettre en difficulté la FCA...

La conséquence est la mise en œuvre des regroupements de GRETA (fusion) mettant en péril la densité du maillage du territoire qui permet l'égalité d'accès à la formation pour tous, un des principes fondateurs de la FCA.

Textes définitifs adoptés par le congrès

THÈME 1

2. Avec le SNES, un projet qui a un autre sens

2.3. Le lycée, et après ?

2.3.5 Le développement des niveaux de qualification doit être pensé après celui d'une formation initiale forte dans le cadre de l'éducation et la formation tout au long de la vie, cela suppose de développer un grand service public de la formation continue et de l'orientation professionnelle des adultes, indépendant des entreprises, qui intégrerait les dispositifs VAE, s'appuyant sur les établissements scolaires et les universités.

Ce service est, bien entendu, distinct du service public de l'orientation de l'Éducation nationale et ne doit pas servir de prétexte à la dilution ou à la disparition des CIO (dont il faut reprendre le recrutement de personnels titulaires). Dans l'Éducation nationale les outils de ce service sont les GRETA et le CNED. En partenariat avec les Régions, ils doivent être redynamisés : financements publics pour les actions

vers les stagiaires sans qualification, reconstructions de synergies entre la formation initiale et la formation continue, réimplantation massive de postes gagés de formateurs, possibilité de services partagés entre formation initiale et formation continue, intégration des dispositifs VAE dans ce service public... L'action des GRETA et du CNED doit être complémentaire de celles menées par l'AFFA. Ce service public pourrait intégrer des personnels de l'EN volontaires (enseignants, CO-Psy...) et articuler ses actions avec le service d'orientation de l'Éducation nationale.

Parce qu'il défend la qualité des contenus, le service public national d'éducation et les intérêts des personnels, le SNES doit intervenir auprès des organisations syndicales et politiques.

Dans le cadre des politiques de développement de la formation professionnelle, le SNES doit être à l'initiative d'une concertation avec les organisations syndicales ouvrières afin de définir des parcours de formations adaptées et qualifiantes.

THÈME 2

Pour une autre politique publique, avec des personnels revalorisés

4. Revalorisation de nos métiers et de nos carrières

4.2. Services et conditions de travail

Le congrès rappelle qu'il faut élaborer des réponses pour résoudre les difficultés que rencontrent les certifiés de « coordination pédagogique et ingénierie de formation » (CPIF) : définition du service, mutations, déroulement de carrière... Cette situation doit cesser. Les enseignants CPIF doivent voir leurs droits reconnus qu'ils exercent leur activité en formation initiale ou dans le cadre de la formation continue des adultes (CFC, coordonnateurs GRETA). Pour le moment, la « CPIF » n'a pas d'existence disciplinaire réelle. Le congrès propose de travailler à l'élaboration d'un « référentiel national » et de reprendre la réflexion sur la réouverture et la pérennisation de la « section CPIF » du CAPES. ■

Offrir des perspectives aux personnels de la FCA

Plusieurs interventions ont été faites pendant le congrès de Perpignan par rapport au concours CPIF (Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation), qui a été créé dans le cadre de la loi Sapin sur la réduction de la précarité et fermé à la fin de ce plan.

Ce concours a permis de titulariser des collègues, aussi bien en FCA qu'en MGI, sur des postes correspondant à des compétences professionnelles spécifiques. Il faut relancer le processus de professionnalisation et redonner une véritable légitimité à la discipline.

Dans le thème 2 du congrès (paragraphe 4.2) *le SNES rappelle ses demandes pour mettre fin à l'ensemble des contentieux statutaires et indemnitaires.*

Il nous faut parvenir à cerner les points de convergence au niveau du contenu des référentiels existants (CFC, MGI, VAE, centre de bilan, coordinateur plate-forme technologique...) pour pouvoir par la suite travailler à l'élaboration d'un nouveau référentiel d'activités et de compétences commun.

Cela permettrait de redéfinir le contenu de ce concours pour qu'il corresponde

aux personnels travaillant dans le cadre de la FCA et de la formation initiale.

Cela leur offrirait des perspectives de titularisation et de mobilité, et cela ouvrirait de nombreuses possibilités d'intervention.

Travaillons ensemble à l'élaboration de ce référentiel national et à la réouverture d'un concours type CPIF.

C'est le gage d'avenir pour le service public de formation des adultes dans l'Éducation nationale. ■

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'établissement support du GRETA est l'établissement au budget duquel est annexé le service à comptabilité distincte sans personnalité juridique du GRETA. En conséquence, le chef d'établissement et l'agent comptable de cet établissement sont respectivement ordonnateur et agent comptable du GRETA. L'établissement support est le siège social du groupement et le support administratif des personnels permanents (enseignants et administratifs) rémunérés sur les ressources propres du GRETA.

Le CA de l'établissement support approuve le programme annuel d'activité du GRETA ainsi que le budget du GRETA dont dépend l'emploi des personnels. C'est le chef de l'établissement support (l'ordonnateur) qui signe l'ensemble des

conventions de formations passées par le GRETA. Le CA de l'établissement support du GRETA est l'ultime instance puisque toutes les décisions prises en CIE doivent être entérinées par le vote du CA.

Le CA de l'établissement support est donc un lieu décisif par rapport à l'intervention syndicale en FCA. Les représentants SNES ont tout intérêt à prendre contact avec les personnels de la FCA y compris ceux des autres établissements adhérant au groupement (et notamment leurs représentants au CIE, pouvant être membres élus du CA). Contactons la section SNES et proposons de prendre place sur la liste SNES des représentants du personnel au CA.

Votons pour les listes SNES/FSU lors de ces élections

UN GROUPE À VOTRE SERVICE

PERMANENCES ET CONTACTS

Pour toutes les questions concernant la FCA, les GRETA, les personnels

Nous contacter

Tél : 01 40 63 29 26

Courriel : fca@snes.edu

Permanences

Mardi matin, mercredi,
jeudi, vendredi matin

CONTACTS

Responsable

René DELALANDE

rene.delalande@snes.edu

Philippe GAUDRY : Lille

Evelyne CHAHROUR : Versailles

Jean-Francis GRASSET : Nice

Leïla KADID : Versailles

Pierre PLACIDET : Orléans-Tours

Lucien TRUFFY : Paris

Se syndiquer

Le rôle du SNES et de ses représentants est essentiel.

Nous devons assurer la défense des personnels qui sont de plus en plus confrontés à la fermeture de formations, au regroupement des GRETA avec leur lot de restructurations, à la précarisation et au licenciement.

Il intervient à tous les niveaux :

- Au niveau de l'établissement support et du GRETA, la section de l'établissement (S1) joue un rôle essentiel. Il est indispensable que le S1 et les personnels prennent contact. Le S1 peut intervenir en CA mais il serait intéressant qu'un représentant de la FCA puisse être sur la liste. Prenez contact avec la section SNES de votre établissement.

- Au rectorat et auprès de la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO), en intervenant avec l'aide du responsable de la section académique du SNES chargé de la FCA.

- Auprès des Régions en charge de la formation professionnelle continue par l'intermédiaire des représentants FSU au CAEN (Conseil Académique Éducation nationale), CESR (Conseil Économique et Social Régional), CCREFP (Commission de Coordination Régionale Emploi Formation Professionnelle), mais aussi auprès des représentants régionaux siégeant dans le CA de l'établissement.

- Au niveau national en n'hésitant pas à contacter et informer le secteur FCA du S4 pour tous les problèmes ou renseignements concernant la FCA et le GRETA à fca@snes.edu.

C'est tout le service public de formation des adultes qui est menacé. Nous devons en organiser la défense avec la FSU, les personnels de l'AFPA et ceux de l'ensemble des services publics de formation.

C'est pourquoi nous avons besoin de l'engagement des personnels de la FCA par leur adhésion au SNES.

Le SNES est au service des syndiqués dans tous les aspects de leur vie professionnelle, respect des droits, avancement, salaires, congés... Toutes ces questions sont traitées dans les différentes instances paritaires, nationales, académiques.

Alors pour VOUS défendre, pour défendre la FCA, syndiquez vous...



ADHÉREZ AU SNES

À remettre au représentant du SNES de votre établissement

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____